

Séance du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 3 avril 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bertrand CHIFFLET, Maire.

Étaient présents : Philippe MAISONS, Julien DOUSSINEAU, Olivier BOURGNIE, Dominique DECOURTYE – Adjoint, Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Philippe RÉAU, Bruno CHESNOY, Romain PRYLOUTSKY, Sandra PERCHERON.

Était excusée : Aurore DAUVILLIERS.

Étaient absentes : Isabelle HERVÉ-FAUCONNIER, Jessica BERTRAND.

Madame Sandra PERCHERON est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MARS 2017

Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité, des membres présents.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 (commune, eau, lasm)

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Léon Gouhier.

Monsieur Léon Gouhier informe que les comptes administratifs 2016 sont en accord avec les comptes de gestion 2016 du percepteur.

Commune

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2016.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Voves.

Le Compte Administratif 2016 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	312 009.82 €	295 053.54 €	16 956.28 €
Fonctionnement	539 601.23 €	483 969.00 €	55 632.23 €
Total	851 611.05 €	779 022.54 €	72 588.51 €

2°) Résultat de clôture 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 92 594.49 €		16 956.28€	- 75 638.21 €
Fonctionnement	221 607.95 €	92 594.49 €	55 632.23 €	184 645.69 €
Total	129 013.46 €	92 594.49 €	72 588.51 €	109 007.48 €

3°) Restes à réaliser 2016 : état néant.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 voix contre (Philippe Réau), 9 voix pour (Julien Doussineau, Dominique Decourtye, Sandra Percheron, Gilles Percheron, Léon Gouhier, Philippe Maisons, Olivier Bourguine, Bruno Chesnoy, Romain Pryloutsky), approuve le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 de la Commune.

Monsieur Philippe Réau demande des explications entre la prévision de 35 000€ et la réalisation de 7 000€, en entretien. Il demande si la commune est considérée comme propre ? Monsieur le Maire répond que chacun l'interprète comme il veut. Monsieur Philippe Réau dit que les inscriptions budgétaires ne sont pas réalisées et que l'argent aurait pu être dépensé pour nettoyer la commune. Monsieur Julien Doussineau rappelle que ces deux lignes sont gonflées, tous les ans. Monsieur le Maire rappelle que, la commune est dans une situation précaire entre Chartres Métropole et la récupération de la compétence « école ». Monsieur le Maire demande s'il faut dépenser l'intégralité des sommes inscrites alors que la commune n'est pas sale ?

Monsieur Julien Doussineau demande à Monsieur Philippe Réau qu'elle est le sens de sa question ? Monsieur Philippe Réau répond que la remarque de Monsieur Julien Doussineau est curieuse. Monsieur Julien Doussineau ne comprend pas le sens de la question de Monsieur Philippe Réau et où il veut en venir.

Monsieur Philippe Réau dit qu'il est normal d'avoir une marge budgétaire et que les recettes de remboursement maladie, en fonctionnement, auraient pu être utilisées pour faire de l'entretien communal.

Monsieur Philippe Réau demande si les recettes des conventions Nordex sont comprises dans le 15 742€ ? Monsieur Léon Gouhier confirme.

Monsieur Philippe Réau demande si la commune a perçu une deuxième part du Fonds Départemental de Péréquation ? Monsieur Julien Doussineau confirme.

Monsieur Philippe Réau demande à quoi correspondent les 79 000€ de cession des immobilisations, en recdes de fonctionnement ? Monsieur Julien Doussineau indique que cette somme correspond à la vente des trois terrains et du garage.

Monsieur Philippe Réau demande pourquoi le coût des travaux d'enfouissement des réseaux par le SDE 28 est moins élevé que prévu ? Monsieur le Maire répond que les réfections de trottoirs ont été réglées au compte réseaux de voirie.

Monsieur Philippe Réau constate que les recettes de FDAIC n'ont pas été toutes reçues par rapport à la prévision. Monsieur Julien Doussineau confirme, et rappelle qu'elles ont été réinscrites en 2017.

Monsieur Philippe Réau demande si la somme de 4 359€ est le reversement de la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne ? Monsieur Julien Doussineau confirme.

Eau

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2016.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Voves.

Le Compte Administratif 2016 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	136 129.89 €	12 520.28 €	123 609.61 €
Fonctionnement	31 727.28 €	30 098.42 €	1 628.86 €
Total	167 857.17 €	42 618.70 €	125 238.47 €

2°) Résultat de clôture 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 17 341.47 €		123 609.61 €	106 268.14 €
Fonctionnement	25 905.79 €	17 341.47 €	1 628.86 €	10 193.18 €
Total	8 564.32 €	17 341.47 €	125 238.47 €	116 461.32 €

3°) Restes à réaliser 2016 : état néant.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du service de l'eau.

Monsieur Philippe Réau souhaite connaître le cubage d'eau représentant 30 823.28€ ? (36 055 m3) car il trouve que les consommations ont augmenté depuis l'année dernière. Monsieur le Maire confirme que 2016 était une année sèche.

Monsieur Philippe Réau s'interroge sur le montant prévu des remboursements de capital des emprunts qui n'a pas été consommé en totalité. Monsieur Philippe Réau signale qu'il ne faudrait pas qu'une échéance ait été oubliée et soit comptabilisée sur 2017.

Monsieur Philippe Réau constate qu'il y a 80 000€ en dépenses d'investissement, et informe que la commune est piégée avec cette somme. Monsieur le Maire informe que Véolia a présenté le devis de reprise des 133 branchements plomb, pour un montant de 240 000€ et que cette somme payera en partie cet investissement. Monsieur Philippe Réau trouve cette situation dommage. Monsieur Julien Doussineau rejoint les dires de Monsieur le Maire et confirme que les 80 000€ serviront à l'investissement.

Monsieur Philippe Réau relate qu'en suivant le BP voté à Chartres Métropole, il y a des créations de taxes pour des travaux que la commune n'aura pas besoin mais qu'elle payera par solidarité.

LASM (logements sociaux)

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2016.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Voves.

Le Compte Administratif 2016 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	17 710.88 €	15 229.87 €	2 481.01 €
Fonctionnement	33 150.84 €	15 598.64 €	17 552.20 €
Total	50 861.72 €	30 828.51 €	20 033.21 €

2°) Résultat de clôture 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 19 366.63 €		2 481.01 €	- 16 885.62 €
Fonctionnement	17 710.88 €	17 710.88 €	17 552.20 €	17 552.20 €
Total	- 1 655.75 €	17 710.88 €	20 033.21 €	666.58 €

3°) Restes à réaliser 2016 : état néant

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du LASM.

Monsieur Philippe Réau demande si des départs ont eu lieu dans les locations ? Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur Philippe Réau fait remarquer que ce budget a un équilibre parfait, mais qu'il aurait dû être subventionné par la commune comme prévu, les années précédentes.

Monsieur Julien Doussineau précise que les recettes au 6419, ne sont pas des remboursements d'arrêt maladie, comme l'a affirmé Monsieur Philippe Réau, mais le remboursement des frais de personnel, par la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne, pour le temps passé sur le scolaire (transfert de charges).

AFFECTATION DES RÉSULTATS (commune, eau, lasm)

Commune

- Vu les résultats de clôture 2016, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 92 594.49 €		16 956.28€	- 75 638.21 €
Fonctionnement	221 607.95 €	92 594.49 €	55 632.23 €	184 645.69 €
Total	129 013.46 €	92 594.49 €	72 588.51 €	109 007.48 €

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2016 soit 184 645.69€

Vu le déficit d'investissement au 31/12/2016 soit 75 638.21€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, déficit d'investissement reporté, la somme de 75 638.21€,

Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 75 638.21€.

A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 109 007.48€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 abstention (Philippe Réau), 10 voix pour (Bertrand Chifflet, Dominique Decourtye, Julien Doussineau, Sandra Percheron, Bruno Chesnoy, Gilles Percheron, Léon Gouhier, Olivier Bourguine, Philippe Maisons, Romain Pyloutsky), approuve l'affectation du résultat 2016 de la Commune tel que proposé.

Eau

- Vu les résultats de clôture 2016, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 17 341.47 €		123 609.61€	106 268.14 €
Fonctionnement	25 905.79 €	17 341.47 €	1 628.86 €	10 193.18 €
Total	8 564.32 €	17 341.47 €	125 238.47 €	116 461.32 €

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2016 soit 10 193.18€

Vu l'excédent d'investissement au 31/12/2016 soit 106.268.14€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, excédent d'investissement reporté, la somme de 106 268.14€,

A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 10 193.18€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2016 du service de l'Eau tel que proposé

LASM (logements sociaux)

- Vu les résultats de clôture 2016, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 19 366.63 €		2 481.01 €	- 16 885.62 €
Fonctionnement	17 710.88 €	17 710.88 €	17 552.20 €	17 552.20 €
Total	- 1 655.75 €	17 710.88 €	20 033.21 €	666.58 €

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2016 soit 17 552.20€

Vu le déficit d'investissement au 31/12/2016 soit 16 885.62€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, déficit d'investissement reporté, la somme de 16 885.62€,

Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 16 885.62€.

A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 666.58€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2016 du budget des Logements Sociaux tel que proposé.

Monsieur Julien Doussineau fait constater que les déficits ont bien baissé depuis 2014, et donne lecture des ratios qui s'améliorent.

Monsieur Philippe Réau fait remarquer que les sommes négatives en investissement ne sont pas un mal. Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas que cela perdure.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire informe que la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2017.

Monsieur le Maire propose de passer au vote des taux d'imposition, sans augmentation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2017, ci-dessous :

	Taux 2016	Taux 2017	Moyenne Département	Moyenne nationale
- Taxe d'habitation	8.78 %	8.78 %	23.65 %	24.38 %
- TFPB	14.75 %	14.75 %	23.85 %	20.85 %
- TFNB	23.93 %	23.93 %	32.01 %	49.31 %

VOTE DES BUDGETS 2017 (commune, eau, lasm)

Commune

Monsieur Léon Gouhier donne lecture de la proposition du BP 2017.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	173 237.47€	002	Résultat reporté	109 007.48€
012	Charges de personnel et frais assimilés	129 700.00€	013	Atténuations de charges	5 300.00€
014	Atténuation de produits	107 500.00€	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 303.00€
023	Virement à la section d'investissement	41 421.85€	73	Impôts et taxes	226 032.00€
042	Opérations entre sections	11 562.57€	74	Dotations, subventions et participations	186 992.00€
65	Autres charges de gestion courante	86 798.00€	75	Autres produits de gestion courante	13 000.00€
66	Charges financières	10 914.59.00€	77	Produits exceptionnels	2 000.00€
67	Charges exceptionnelles	500.00€		TOTAL	561 634.48€
	TOTAL	561 634.48€			

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté	75 638.21€	021	Virement de fonctionnement	41 421.85€
10	Dotations, fonds divers et réserves	100.00€	024	Produits de cessions	32 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	39 660.81€	040	Opération entre sections	11 562.57€
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00€	10	Dotations, fonds divers et réserves	93 250.17€
204	Subventions d'équipement	45 050.00€	13	Subventions d'investissement	65 666.00€
21	Immobilisations corporelles	81 451.57€		TOTAL	243 900.59€
	TOTAL	243 900.59€			

Monsieur Philippe Réau demande pourquoi le terrain vendu à Soufflet Agriculture n'est pas inscrit dans les recettes d'investissement ? Monsieur le Maire répond que l'acte n'est pas encore signé chez le Notaire. Monsieur Léon Gouhier propose que le terrain, situé rue de la Vigne soit nettoyé et qu'une pancarte « à vendre » y soit installée.

Monsieur Philippe Réau s'interroge sur les montants inscrits en Dépenses d'Investissement concernant le City-Stade, les tablettes, le tableau numérique. Les montants ne correspondent pas avec ceux des demandes de subventions. Monsieur le Maire rappelle que les devis de demande de subvention ont été faits à titre indicatif pour le Fond Départemental d'Investissement. Monsieur Philippe Réau estime qu'il est nécessaire de suivre une règle de sommes, soit définitives, soit votée pour le FDI (somme surévaluée) : la construction budgétaire n'est pas correcte.

Monsieur Philippe Réau demande pourquoi la recette du Fonds de Péréquation Intercommunal n'est pas inscrite au BP ? Monsieur Philippe Maisons informe que ce Fonds ne doit pas être inscrit, tant que l'attribution à la commune, n'est pas confirmée par la Communauté de Communes du Cœur de Beauce. Monsieur Philippe Réau rappelle que c'est un engagement de la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne, et qu'il ne faudra pas oublier le reversement 2016 sur 2017.

Monsieur Philippe Réau souhaite que les crédits d'entretien soient utilisés en 2017, comme le prévoit le BP. Monsieur Julien Doussineau lui demande de regarder les BP précédents, afin de constater que la ligne budgétaire est une réserve, comme le conseille Monsieur Ringwald, le Percepteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 de la Commune.

Eau

Monsieur Léon Gouhier donne lecture de la proposition du BP 2017.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	17 017.21€	002	Résultat d'exploitation reporté	10 193.18€
012	Charges de personnel et frais assimilés	300.00€	042	Amortissement des subventions	1 339.00€
042	Opérations entre sections	12 395.00€	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 000.00€
66	Charges financières	17 819.97€		TOTAL	47 532.18€
	TOTAL	47 532.18€			

Investissement					
Dépenses			Recettes		
040	Amortissement des subventions	1 339.00€	001	Excédent d'investissement reporté	106 268.14€
16	Emprunts et dettes assimilées	15 698.00€	040	Opération entre sections	12 395.00€
23	Immobilisations en cours	102 141.14€	10	Dotations, fonds divers et réserves	515.00€
	TOTAL	119 178.14€		TOTAL	119 178.14€

Monsieur Philippe Réau demande que lui soit confirmé le montant des échéances d'emprunts.

Monsieur Philippe Réau fait remarquer qu'il est inscrit 100 000€ de travaux d'investissement et aucune recette, donc aucune subvention. Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévoir la reprise des branchements plomb, cette somme est donc une réserve à ce jour. Le devis ayant été envoyé récemment par Véolia, aucune demande de subvention n'est pour l'instant accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau.

LASM (logements sociaux)

Monsieur Léon Gouhier donne lecture de la proposition du BP 2017.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	4 000.00€	002	Excédent fonctionnement	666.58
023	Virement à la section d'investissement	19 846.58€	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 700.00€
66	Charges financières	10 000.00€	75	Autres produits de gestion courante	30 480.00€
67	Charges exceptionnelles	0.00€	77	Produits exceptionnels	0.00€
	TOTAL	33 846.58€		TOTAL	33 846.58€

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté	16 885.62€	021	Virement de fonctionnement	19 846.58€
16	Emprunts et dettes assimilées	21 346.96€	10	Dotations, fonds divers et réserves	16 885.62€
21	Immobilisations corporelles	0.00€	16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.38€
TOTAL		38 232.58€	TOTAL		38 232.58€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 des Logements Sociaux (lasm).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite aux demandes de subvention reçues des associations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les sommes suivantes, pour l'année 2017.

Gymnastique Volontaire : 900€,
 Club de l'amitié : 1 000€,
 Vigilante de Boisville Tennis : 3 000€. + Achat dematériel si besoin.
 Association des Parents d'élèves : 500€.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les services des domaines sont venus estimer l'ancienne Boulangerie, suite à la proposition de vente de Madame Guyot. Monsieur Philippe Réau souhaite connaître les aménagements envisagés. Monsieur le Maire répond que la commission d'urbanisme se réunira dès que l'estimation des domaines aura été reçue.

Monsieur le Maire annonce que le Crédit Mutuel, souhaite faire une proposition de vente de leur parcelle à la commune et que les consorts Bourguine ont également proposé à la vente leur terrain jouxtant cette propriété. Monsieur le Maire a proposé de rejoindre l'impasse de la Vigne, dans l'aménagement de ces terrains, afin de ne pas créer de raquette. Monsieur le Maire attend la réponse de Monsieur Bourguine.

Monsieur Philippe Réau estime qu'éviter une raquette et se raccorder sur l'impasse de la Vigne est intéressant.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de s'inscrire sur le tableau des permanences électorales, pour les élections Législatives, qui auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

Monsieur Léon Gouhier informe que les caniveaux de la commune sont sales, et que de nombreux trous se forment dans la chaussée.

La séance est levée à 23h10.